

## Accompagner les employeurs agricoles

06/09/2018



## Actus Agricoles

**Rédiger des fiches de poste, mener des entretiens de recrutement, rédiger ses contrats, garder ses salariés, organiser le temps de travail entre tout le monde, les congés, prévenir également les risques... cela ne s'improvise pas !**

Claire Genova, exploitante depuis 1996 sur la commune de Mondonville-Saint-Jean en Eure-et-Loir était l'invitée de la conférence de La France Agricole Employeur, sur le salon Innov-Agri le 5 septembre 2018. Elle est associée avec un autre exploitant, Olivier Pinot. Tous les deux sont à la tête de 260 ha sur lesquels ils produisent céréales et pommes de terre. Ils ont un salarié permanent et partagent trois saisonniers avec quatre autres exploitations. Et comme si cela n'était pas assez, Claire Genova est aussi à l'initiative d'un groupement d'employeurs pas comme les autres, le groupement Sans Pierre. Il rassemble onze permanents et réalise plus de 500 embauches de saisonniers par an, pour le compte de 140 exploitants, essentiellement producteurs de pommes de terre. « En créant ce groupement, je voulais aller à l'encontre de cette idée qui consiste à croire que de nos jours personne ne veut travailler, donc on fait venir des étrangers. Moi, je savais que des gens, tout près, pouvaient être intéressés, a raconté Claire Genova. J'ai commencé en allant dans les quartiers de l'agglomération de Chartres avec mes petits dépliant, en expliquant le boulot. J'avais des fiches d'identification de candidature. S'il y avait marqué 'urgence sociale' en haut, ils étaient prioritaires ». Claire ne gère pas un groupement d'insertion, mais elle a choisi d'employer des personnes parfois en situation de fragilité, pour ne pas dire de précarité. Pour comprendre et assurer le travail, elle s'appuie sur leur référent social : une assistante sociale, la régie de quartier, un atelier chantier d'insertion, etc. Pour les faire arriver aux champs à l'heure - c'est parfois 4 heures du matin ! - le groupement d'employeurs a investi dans des mini-bus et embauche des chauffeurs qui font la tournée des quartiers.

Pour le groupement, l'organisation est bien rôdée. Sur l'exploitation, même avec un seul permanent, il faut aussi de l'organisation et des échanges. Eric Quineau du cabinet Fiteco, membre d'AGIRAGRI, accompagne Claire et Olivier depuis 1999 sur leur stratégie d'entreprise. « C'est notre interpellant », a tenu à souligner Claire Genova. Sur la partie emploi, Eric Quineau n'intervient pas directement dans la relation avec le salarié. Il les aide en amont à définir leurs objectifs, à mettre en place des outils juridiques et à définir le rôle de chacun pour laisser une place entière au salarié. « Et si au fil de la relation avec le salarié, je perçois des signaux qui me font dire que le salarié serait par exemple susceptible de partir du fait d'une relation momentanément dégradée avec l'un des associés, je leur propose de refaire un point sur l'organisation du travail, mais aussi sur leurs propres inquiétudes du moment, a raconté Eric Quineau à Innov-Agri. Je ne suis pas là pour leur apporter une solution toute faite mais pour m'impliquer dans leurs projets et leurs donner des outils, des clés pour les aider à trouver des solutions ».

Delphine Lelay, juriste en droit social chez Fiteco, était aussi présente à cette conférence. Elle est intervenue sur les avantages et inconvénients du CDI intermittent, utilisé dans le groupement d'employeurs Sans Pierre. Contrats, gestion des heures supplémentaires, création d'un plan épargne entreprise... ces sujets, souvent ingrats pour les employeurs de main d'œuvre, n'ont pas de secret pour la juriste qui peut intervenir en appui du conseiller.